



### **Compte rendu de la réunion en présentiel du samedi 24 septembre 2022**

Le samedi 24 septembre 2022, le comité directeur du CRBTARA s'est réuni en présentiel à Lyon.

Était excusé : Stéphane BOUCHER, Jean François MORESTAIN, Sylvie HERNANDEZ, Françoise BELIN, Pascal RAMON, Jacques CHARROUD, Raphael ARQUILLIERES, Guillaume GROZANNES et Eric COMOLLI

Étaient présents : le reste des membres du comité directeur

Ce compte rendu est envoyé à l'ensemble des membres du comité directeur. En l'absence de remarque sur son contenu sous 8 jours, il est considéré comme validé et est accessible sur le site CRBTARA à tout public.

La réunion a débuté à 9h. Le Président remercie les présents pour leur participation tout en regrettant le nombre élevé d'absents et engage la réunion sur les sujets mis à l'ordre du jour.

#### **• 1 – Planning des réunions à venir**

L'HOTEL BEST WESTERN situé au sud-ouest de Lyon sur la commune de Brignais reste le lieu de nos réunions de par sa position géographique centrale.

La date de l'Assemblée générale est fixée au dimanche 29 janvier 2023.

La date de la réunion d'automne du Comité Directeur est fixée au 9 septembre 2023.

Merci à tous de retenir ces dates et de les intégrer dans vos agendas.

#### **• 2 – Planning des réunions des Commissions**

Les réunions des différentes Commissions se feront en visioconférence.

Les dates suivantes ont été retenues :

- Commission Classement : le vendredi 28 octobre 2022 à 20h (les 3 commissions auront lieu en même temps)
- Commission Formation : le jeudi 3 novembre 2022 à 20h
- Commission Arbitrage : le mercredi 16 novembre 2022 à 20h



Les Présidents de Commissions sont chargés de convoquer les membres de leur commission et de voir avec Laurent GONTIER pour envoyer aux intéressés le lien pour participer à la visioconférence.

- **3 – Point sur les compétitions 2022 et compte rendu de la réunion du bureau du 1<sup>er</sup> juillet 2022**

Une réunion en visioconférence a eu lieu dès la fin des championnats de ligue afin de faire un point à chaud de la saison passée.

Cette réunion a été restreinte aux membres du bureau et aux Présidents de Commission.

Pour résumer, les championnats de ligue se sont déroulés sans encombre, avec toutefois une baisse du nombre de participant, hormis pour la ligue du Lyonnais qui a plutôt vu le nombre de compétiteurs augmenter.

Quelques petits incidents mineurs ont été relevés :

- Une incompréhension avec le club de MEGEVE sur la prise en charge des repas des arbitres et des officiels de la ligue ; après explication tout est rentré dans l'ordre et nous en profitons pour rappeler que la coutume depuis toujours veut que le club organisateur prenne en charge les repas des arbitres et des officiels
- Une incompréhension avec un tireur de FU venant d'une autre région, qui s'était inscrit sur la ligue du Lyonnais et qui avait été validé trop vite. Compte tenu que les 120 places disponibles ont été retenues, il a fallu le changer de ligue au dernier moment et l'envoyer tirer à MEGEVE dans la ligue Dauphiné Savoie. Là également, nous en profitons pour rappeler la règle qui dit que tout tireur non licencié dans une autre ligue/région de sa licence ne peut être inscrit que sous réserve de places disponibles.
- Pour les disciplines du PC et du CS, il y a eu regroupement des 3 ligues en un seul lieu, à savoir FARGES pour le CS et LE RAVOULET pour le PC. Si les tireurs du Lyonnais et du Dauphiné Savoie n'hésitent pas à se déplacer, il n'en est pas de même pour l'Auvergne...
- L'organisation du championnat de ligue PC a été très compliquée pour de multiples raisons et cela nous amène à réfléchir à la manière de l'organiser et de mieux coller au cahier des charges de la FFBT. Le Club du RAVOULET nous a d'ailleurs fait savoir par courrier qu'il ne souhaitait pas l'organiser tous les ans et qu'il ne s'y retrouvait pas financièrement...

- **4 – Compte rendu de la Commission arbitrage du 30 juin 2022**



La Commission arbitrage s'est également réunie au lendemain des championnats de ligue afin de faire le point sur leur déroulement.

Là aussi, il a été constaté que les compétitions d'un point de vue arbitral s'étaient bien déroulées et que les nouvelles recrues dans le corps arbitral régional avaient été parfaitement opérationnel à la grande satisfaction des responsables des arbitres.

Une question a également été tranchée par un vote à une large majorité : ainsi, les arbitres dits de club, imposés aux clubs organisateurs de championnat de ligue en cas de manque d'arbitres officiels, seront touchés le forfait arbitral minimum qui est de 90 € et ce dernier sera payé par le Comité Régional.

### • **5 - Pré-approche des championnats de ligue 2022**

Bien que très en avance, une discussion sur le choix des clubs organisateurs de championnat de ligue pour 2023 est engagée. Ainsi quelques certitudes se dégagent :

- Pour la FU,
  - a. Ligue DS : Buis les Baronnies selon la date du calendrier officiel, sinon St Uze.
  - b. Ligue Auvergne : Lezoux.
  - c. Ligue Lyonnais : Oyonnax
- Pour la DTL,
  - a. Ligue DS : Bourg St Andéol
  - b. Ligue Lyonnais : Chenas
- Pour le CS,
  - a. Ligue Auvergne : La Butte
  - b. Ligue DS + Ligue Lyonnais : Bourg St Andéol
- Pour le PC,
  - a. Ligue Auvergne : La Butte

Le choix pour les autres compétitions se fera ultérieurement.

Pour autant, aucun club de la région n'étant en mesure d'organiser les championnats de ligue PC, nous nous orientons vers le schéma suivant :

- La ligue du Lyonnais ira le faire à Dijon avec la ligue Bourgogne Franche Comté
- La ligue DS ira le faire à La Calmette avec la ligue Languedoc Roussillon

Des discussions sont engagées avec les Présidents des régions concernées ainsi qu'avec les clubs concernés. La FFBT a d'ores et déjà donné son accord pour cette délocalisation...



- **6 – Point sur les EFBT**

En l'absence du responsable formation, cette question sera traitée en visioconférence avec les clubs concernés par les EFBT afin de faire un retour d'expérience sur les problèmes rencontrés, les points à éventuellement modifier ou améliorer, etc ...

- **7 – Point budgétaire à fin aout 2022**

Le Trésorier indique que au 24 septembre 2022, la trésorerie du Comité Régional s'élève à :

- 76332,89 € sur le compte livret
- 6003,10 € sur le compte courant
- Soit 80335,99 € au total

- **8 – Point sur les actions menées pour les EFBT**

Les clubs ayant choisi une crosse ergonomique ont été servi.

Mais nous sommes toujours en attente de 7 fusils BERETTA. Comme beaucoup de produits, ceux-ci n'échappent aux délais qui s'allongent et nous n'avons aucune nouvelle à ce jour.

Parallèlement à ceci, nous sommes également en attente de la décision du Conseil Régional quant à notre demande de subventions. Nous espérons avoir un retour d'ici fin octobre afin de pouvoir entériner nos actions futures.

- **9 – Point sur les actions menées en faveur des arbitres régionaux**

Comme prévu, il a été fourni aux arbitres régionaux une dotation complémentaire de vêtement afin de les équiper de manière similaire aux arbitres nationaux.

Les appels aux bonnes volontés et aux vocations ont eu quelques résultats positifs avec des jeunes qui se sont lancés dans l'arbitrage en 2022 et qui ont donné entière satisfaction en particulier sur les disciplines de PC et CS.

Nous devons renouveler l'effort de recrutement pour les disciplines de fosse.



- **10 - Point sur les actions menées en faveur des jeunes**

Nous allons continuer notre effort sous forme de tickets d'entraînement et sous forme de tickets découvertes en faveur des jeunes.

Nous devons également impérativement être vigilants sur les difficultés des tracés sur les compétitions de PC et de CS où la tentation de la difficulté et de l'élitisme risque de nous démoraliser les jeunes tireurs. Les scores incroyablement bas réalisés par les novices aux championnats de ligue PC nous interpellent !

Il est temps de réagir si nous ne voulons pas nous couper de nouveaux talents potentiels et de nouveaux licenciés.

- **11 - Point sur l'action engagée vers les chasseurs**

Nous avons souhaité engager une action afin de faire venir à nous les chasseurs.

Ainsi, nous avons réalisé un test avec la Fédération des Chasseurs de l'Ardèche avec laquelle nous avons organisé une journée de découverte/initiation auprès des jeunes permis 2022 mais aussi 2021.

Le club de Bourg St Andéol et ses initiateurs avait été mobilisé pour accueillir ces jeunes chasseurs informés par la FDC 07 qui nous avait indiqué avec enthousiasme l'intérêt de cette démarche et à quel point elle correspondait à une demande des intéressés.

Le CRBTARA avait prévu de financer une partie de la participation demandée aux intéressés potentiels...

Résultat : un bide total, une seule personne inscrite ... que nous avons quand même initié au travers d'un parcours découverte.

Du côté de la FDC 07, c'est l'incompréhension et le scepticisme qui domine. Nous allons de nouveau nous rencontrer afin d'essayer d'analyser les raisons de cet échec mais nous restons sceptiques !

- **12 - Evolution du site internet**

La page « où tirer » n'a pas évolué car le questionnaire lancé auprès des clubs s'est avéré inexploitable, sans que ce soit la faute des clubs ou de leur réponse, mais l'outil choisi n'était pas le bon.



Il y aura donc une nouvelle consultation des clubs peut être plus simple afin d'enrichir cette page que nous n'abandonnons pas.

- **13 – Vie des clubs**

Un échange d'informations sur la vie des clubs a lieu entre les membres du Comité Directeur.

Compte tenu du caractère confidentiel de ces informations, elles ne sont pas retranscrites par écrit dans ce compte rendu.

Comme aucune question diverse n'est posée, la réunion se termine et le Président lève la séance à 12h30.

Le Secrétaire du CRBTARA,